



PREFET DE L'HERAULT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 3 mars 2014

Le Préfet de l'Hérault regrette l'intransigeance de certains représentants syndicaux des sapeurs-pompiers professionnels

Le conflit qui oppose certains syndicats de sapeurs-pompiers professionnels et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Hérault dure maintenant depuis près de trois mois.

En réponse aux revendications de l'Intersyndicale sur les régimes de travail et la déclinaison locale de la réforme de la filière, la direction du SDIS a proposé à plusieurs reprises des assouplissements à son projet initial afin de le rapprocher des demandes des sapeurs-pompiers. Elle a ainsi successivement présenté trois protocoles d'accord, offrant à chaque fois de nouvelles avancées, ce en dépit d'un contexte budgétaire très contraint et alors même que la situation des sapeurs-pompiers de l'Hérault est déjà plus qu'en conformité avec la législation. Ces avancées ont été refusées systématiquement par l'Intersyndicale qui a maintenu intégralement ses prétentions initiales.

Dans le même temps, certains sapeurs-pompier ont fait dériver le mode d'expression des revendications vers des actions très éloignées de l'exercice normal du droit de grève.

Pour sortir de ce conflit de nature strictement catégorielle - et alors même que seuls les aspects opérationnels relèvent de sa responsabilité - le préfet de l'Hérault avait accepté, en accord avec le Président du Conseil général, de recevoir à nouveau les représentants des sapeurs-pompiers pour leur proposer un quatrième protocole d'accord allant encore plus loin dans les concessions faites aux sapeurs-pompiers. L'Intersyndicale vient de rejeter cette nouvelle proposition.

Le préfet ne peut que déplorer cette décision. Il s'interroge sur les motivations réelles de cette posture, condamne les comportements inadaptés observés ces derniers jours et appelle l'Intersyndicale à faire preuve de davantage de réalisme.